

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le **Jeu**di 26 Mai 2011, sous la présidence, de **Monsieur Yvon BERNARD, Maire.**

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 28 Avril 2011

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Secrétaire de Séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Claire JARSALE.**

3 - Intégration budgétaire de frais d'étude

Dans le cadre de l'aménagement urbain de la Rue des A.F.N., une étude d'hydro curage avait été réalisée.

Eu égard à la réglementation comptable M14 des collectivités territoriales et dans le but de récupérer la T.V.A. sur cette prestation, le conseil municipal **décide unaniment** d'intégrer ces frais d'études à hauteur de **4 210,39 € T.T.C.** et ce par le biais d'une opération d'ordre budgétaire (mandat au c/2315-OF et titre de recette équivalent au c/238-OF) assortie d'une décision modificative budgétaire neutralisée en section d'investissement.

4 - Budget "Service Assainissement Collectif" : Décision modificative budgétaire

Dans le cadre du budget primitif 2011, un crédit a été voté pour "Dépenses Imprévues", tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Concernant les modalités de calcul de cette provision, il convient de rapporter dans un taux maximal de 7,50 % le montant de ces "dépenses imprévues" au total des dépenses prévisionnelles de la section.

Après contrôle, il est apparu que les montant votés dépassaient le seuil autorisé, notamment à cause d'une prise en compte "non validée" des restes à réaliser au 31 Décembre 2010, dans le calcul du ratio.

Pour remédier à cette anomalie, l'assemblée délibérante **décide unaniment** d'acter une opération d'ordre budgétaire, assortie d'une décision modificative budgétaire neutralisée réduisant la dotation "dépenses imprévues" de 700 € en fonctionnement et de 1 600 € en investissement.

5 - Renouvellement de l'ouverture de crédit de trésorerie

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal **décide unaniment de renouveler** auprès de "DEXIA – CLF Banque", **la ligne de crédit d'un montant maximum de 190 000 euros,** pour ses besoins ponctuels de trésorerie.

Cette ouverture de "fonds" est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Juillet 2011 et sera indexée, en cas de tirage, sur le taux variable "EONIA", plus une marge de 0,91 %.

D'autre part, la commission de réservation s'élève à 285 € et comprend :

- × les frais d'engagement
- × l'annexe de trésorerie
- × les relevés de comptes trimestriels
- × l'accès au site Internet de Dexia

N.B ☞ Il n'y a pas de frais de tirage et de virement

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

☒ *Projet de réaménagement et d'extension de la Mairie*

Le groupe de pilotage s'est réunie pour la 3^{ème} fois le 25 Mai dernier en présence de Marie RANNOU du Cabinet KASO, assurant la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Voici d'une manière synthétique, le compte rendu de cette séance de réflexion :

☞ **deux esquisses ont été présentées :**

- **1^{ère} formule** : entrée principale existante conservée
- **2^{ème} formule** : nouvelle entrée principale excentrée côté Est

☞ **Ce que l'on peut retenir**, en terme d'observations émises par le groupe de pilotage :

◆ **le schéma n° 01** semble faire l'objet d'une adhésion unanime.

◆ **Toutefois, il conviendra :**

- d'affiner le pôle administratif avec réorganisation de l'agence postale et du bureau "cadastre urbanisme"
- de prévoir un agrandissement de la salle de conseil
- de revoir les sanitaires publics
- d'étudier l'éventualité de conforter l'escalier
- de se pencher sur l'opportunité ou non de couvrir le patio au Nord du pôle administratif

N.B ⇨ **Les combles et sous-sol ne seront pas bousculés**

☞ **Calendrier à très court terme**

- ◆ **le 20 juin à 9h30** ⇨ Présentation de "l'avant projet sommaire" (A.P.S) au groupe de pilotage
- ◆ **le 30 Juin 2011** ⇨ Validation de l'A.P.S. par le conseil municipal
- ◆ **le 11 Juillet 2011 à 9h30** ⇨ Présentation de "l'avant projet définitif (A.P.D.) au groupe de pilotage
- ◆ **le 19 Juillet 2011** ⇨ Validation de l'A.P.D. par le conseil municipal

Affaire à suivre...

☒ Aménagement de l'épicentre du bourg

La procédure de consultation des entreprises a été enclenchée le 12 Mai dernier par l'envoi à MEDIALEX (annonces légales Ouest-France) de l'avis d'appel public à la concurrence.

Voici l'échéancier réactualisé à très court terme :

- ◆ 14 Juin 2011 avant 12h ⇒ Date limite de réception des offres
- ◆ 14 Juin 2011 à 14h ⇒ Ouverture des plis en "C.A.O." informelle
- ◆ du 15 au 22 Juin 2011 ⇒ Examen et analyse des offres par le maître d'œuvre
- ◆ le 23 Juin 2011 à 14h ⇒ "porté à connaissance" du rapport d'analyse des offres aux membres de la C.A.O. informelle
- ◆ le 30 Juin 2011 ⇒ Attribution des marchés par le conseil municipal

Affaire à suivre...

☒ Programme Voirie 2011

Sur proposition de la "Commission Municipale Voirie", le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises avec l'appui administratif de la D.D.E. – A.T.E.S.A.T. de Muzillac.

Les secteurs d'intervention retenus pour cette "consultation en procédure adaptée – marchés publics" (annonce légale dans Ouest-France), se ventilent de la manière suivante :

- VC 202 Bodrefaux / Clio à route de le Guerno
- VC 39 Kergroës – Le Grand Cadillac
- VC 38 Kerhuel
- VC 105 Kérian
- VC 9 Rangornan / Bézy et antennes (dérasement + curage)
- VC 17 Kéraliguen
- VC 70 Village de Trémondet

N.B ☞ Arrêt définitif du programme et désignation de l'entreprise adjudicataire vraisemblablement lors du conseil municipal du 30 Juin prochain.

Affaire à suivre...

☒ Aménagement foncier : Point sur les investigations

Les 19 et 23 Mai derniers, les cabinets "Le Bihan Ingenierie et Terragone" ont rendu leurs conclusions concernant l'étude d'impact environnemental, le projet et le programme des travaux connexes de cette opération foncière.

Concernant ces divers éléments, un nombre important de vérifications, d'ajustements et de corrections restent encore à effectuer avant "le porté à connaissance" à la commission communale d'aménagement foncier prévue le 27 Juin prochain.

Pour la cession de certains délaissés communaux, "FRANCE DOMAINE 56" sera obligatoirement consulté dans les meilleurs délais pour les prix de vente qui devront être élucidés selon une ventilation tarifaire catégorielle ainsi arrêtée par le conseil municipal :

- **1^{ère} catégorie** ⇒ délaissé communal isolé dans une zone agricole ou naturelle
- **2^{ème} catégorie** ⇒ délaissé communal rattaché à une propriété bâtie en zone "A ou NR" au regard du P.L.U.
- **3^{ème} catégorie** ⇒ délaissé communal situé en zone urbanisable "U, AU et Nh" au regard du P.L.U.
- **4^{ème} catégorie** ⇒ chemin carrossé (déclassement de la voirie communale)

N.B ☞ **Prochaines échéances** :

- **le 17 Juin à 9h30** : commission communale d'aménagement foncier (convoquée par la DDTM) pour la prise de connaissance du projet
- **le 19 Juillet** : le conseil municipal statuera sur la cession des délaissés communaux et l'adoption du programme des travaux connexes
- **le 29 Septembre** : le conseil municipal fixera les modes participatifs concernant les échanges, la bourse aux arbres, les travaux connexes
- **le 5 Octobre** : début probable de l'enquête publique sur le projet (durée 1 mois)

En marge de cet exposé, **Monsieur Robert DAVID** a tenu à exprimer sa déception pour la non retenue dans le programme des travaux connexes du projet de construction de la voie transversale Rue Haute / Rue de la Jeune France du fait de sa situation à 100 % en agglomération. Cette intervention a suscité un intense débat à l'issue duquel, l'assemblée municipale a souhaité unanimement pour que ce dossier fasse l'objet d'une étude de faisabilité en 2012, en tant qu'aménagement urbain.

☒ **Cession de l'immeuble "GUIMARD"**

Cet immeuble est situé plein centre bourg et donne sur la Place Daniélo. Sa surface habitable (hors garage) est de 175 m² avec un grenier aménageable de 126 m². La superficie de la propriété avec la maison est de 390 m². Le prix de vente à l'agence a été fixé à 262 500 €.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a toujours pas reçu en mairie "la déclaration d'intention d'aliéner" et que l'acquisition éventuelle de ce bien immobilier par la commune demande beaucoup de réflexion, vu l'engagement financier et l'incertitude de potentialité qui en découlent.

Ce point de vue semble être partagé par une large majorité au sein de l'assemblée municipale.

☒ **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Une révision du P.L.U a été envisagée il y a quelques mois par la municipalité noyalaise.

Voici d'une façon résumée, les principales règles portant sur cette procédure :

Cadre réglementaire

* une révision du P.L.U. doit être obligatoirement légitimée. Autrement dit, le conseil municipal devra mettre en exergue les objectifs poursuivis, mais aussi les modalités de concertation. Concernant les objectifs noyalais, on peut déjà les identifier de la manière suivante :

- ① mise à jour du "volet bocage" émanant de l'aménagement foncier
- ② rendre urbanisable la maîtrise foncière communale de Beaufort (≈ 15 hectares)
- ③ gestion et harmonisation des zones à urbaniser (1 AU et 2 AU)
- ④ assurer l'équilibre entre renouvellement et développement urbains et la préservation de l'espace rural, utiliser l'espace de façon économe et protéger l'environnement (GRENELLE 2)
- ⑤ revisiter et retoiletter le règlement

* parallèlement à cette révision, une étude de zonage d'assainissement des "eaux pluviales" devra aussi être menée.

Méthodologie

* un cahier des charges pour la révision du P.L.U., nous sera fourni par la D.D.T.M.. A nous de le nourrir et de l'adapter en fonction de nos spécificités locales, puis vérification du document par la D.D.T.M..

* pour l'étude de zonage des "eaux pluviales", on pourra solliciter un appui technique auprès de Monsieur Jacques DERRIEN, responsable du service assainissement à la D.D.T.M..

* une insertion dans un journal d'annonces légales et une mise en place sur une plateforme dématérialisée des deux dossiers de consultation de professionnels devront être effectuées.

Echéancier prévisionnel

- * de Juin à mi-Septembre 2011 : mise au point des cahiers des charges (révision et zonage eaux pluviales)
- * le 29 Septembre 2011 : délibération du conseil municipal, décidant officiellement la révision du P.L.U. (motivations) et lancement de la consultation pour la révision et le zonage des eaux pluviales
- * fin Novembre 2011 : désignation des cabinets adjudicataires
- * mi-Décembre 2011 : début des investigations
- * Janvier 2014 : fin des opérations

Affaire à suivre...

☒ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

Mesdames Fernande MICHELOT et Claire JARSALE indiquent que la procédure de recrutement pour le poste de direction se poursuit normalement.

75 candidatures ont été enregistrées. Le décorticage des dossiers se poursuivra jusqu'au 1^{er} Juin.

Le 3 Juin, six candidats seront sélectionnés pour un entretien individuel avec le jury de recrutement prévu le Mercredi 22 Juin 2011.

Le 30 Juin, le nom du candidat lauréat sera dévoilé au conseil municipal, sachant que la prise de fonction officielle est prévue au 1^{er} Octobre 2011.

N.B ☞ **Font partie du jury de recrutement :**

- Yvon BERNARD, le maire
- Fernande MICHELOT, adjointe
- Jean-Marc LE BRAS, conseiller municipal
- Claire JARSALE, conseillère municipale
- Gérard LE NEVE, D.G.S.
- Marie-Laure GAUTHIER-KERJEAN, coordinatrice communautaire
- un représentant du centre de gestion de la fonction publique territoriale
- un représentant de la D.D.C.S. (anciennement Jeunesse et Sports)

☒ **Constitution du Jury d'Assises**

- Mme BEILLON épouse LUCAS Monique, domiciliée 3 Avenue des Peupliers
- Mme GUEHENEUC épouse FRAUD Jeannine, domiciliée 3 Rue de la Fontaine St Martin
- Mme GUILLOUZOUIC épouse NICOL Christelle, domiciliée au lieudit "Grenaly"

Ont été tirées au sort et figurent sur la liste préparatoire communale annuelle des jurés d'assises "2011".

☒ **Sénatoriales**

Eu égard aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 Mai 2011, **les conseillers municipaux** de toutes les communes du département **sont convoqués le Vendredi 17 Juin prochain** à l'effet d'élire les délégués, les délégués supplémentaires et leurs suppléants en vue de l'élection de trois sénateurs qui se déroulera à VANNES le Dimanche 25 Septembre 2011.

Pour Noyal-Muzillac, les élus municipaux qui se réuniront à **11h30**, auront à désigner cinq délégués titulaires et trois suppléants.

☒ **Dates de scrutins nationaux**

- ◆ **Présidentielles** : - 1^{er} tour le 22 Avril 2012
- 2^{ème} tour le 6 Mai 2012
- ◆ **Législatives** : - 1^{er} tour le 10 Juin 2012
- 2^{ème} tour le 17 Juin 2012

☒ **DATES à RETENIR**

- **Dimanche 29 Mai** : Grand Festival de Musique (batteries-fanfars)
- **Mercredi 8 Juin à 20h** : Commission Bulletin Municipal

- **Vendredi 10 Juin à 17h30** : Commission Bulletin Municipal
- **Mardi 14 Juin à 14h** : Ouverture des plis par la "C.A.O informelle" pour les travaux d'aménagement de l'épicentre du bourg
- **Jeudi 16 Juin à 13h30** : Concours des Maisons Fleuries avec le Jury
- **Vendredi 17 Juin à 11h30** : Conseil Municipal (désignation des délégués dans l'optique des élections sénatoriales du 25 Septembre 2011)
- **Vendredi 17 et Samedi 18 Juin** : Gala de cirque avec l'école communale
- **Samedi 18 Juin de 10h à 18h** : Forum des Associations (Salle de la Michochêne)
- **Lundi 20 Juin à 9h30** : Projet de réaménagement et d'extension de la mairie : présentation au groupe de pilotage "de l'avant projet sommaire"
- **Mercredi 22 Juin (toute la journée)** : Jury de recrutement pour le poste de direction de l'A.L.S.H. (entretien avec 5 ou 6 candidats sélectionnés)
- **Jeudi 23 Juin à 9h** : Ouverture des plis par la commission "Travaux Rurbains" pour le programme voirie rurale 2011
- **Jeudi 23 Juin à 14h** : Aménagement de l'épicentre du bourg : présentation aux membres de la "C.A.O. informelle" du rapport d'analyse des offres pour les travaux
- **Lundi 27 Juin à 9h30** : Aménagement foncier : commission communale convoquée par la D.D.T.M., pour la prise de connaissance du projet avant enquête publique
- **Jeudi 30 Juin à 19h15** : Conseil Municipal
- **Lundi 11 Juillet à 9h30** : Projet de réaménagement et d'extension de la mairie : présentation au groupe de pilotage de "l'avant projet définitif"
- **Jeudi 14 Juillet** : Fête au Village (reconstitution historique)
- **Mardi 19 Juillet à 20h** : Conseil Municipal

La séance est levée à 23h05

Rédacteur : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC
Le 30 Mai 2011

Le Maire,
Y. BERNARD